

QUESTIONS RÉPONSES

Transport scolaire 2020-2021

Informations complémentaires

1. Où se trouve l'information sur le transport scolaire dans le site web du Collège?

Rendez-vous sur le site du Collège et cliquez sur l'onglet : *Service aux élèves; Transport scolaire*, ou accédez directement à:

Primaire: http://primaire.sainteanne.ca/?page_id=1639

Secondaire: <http://secondaire.sainteanne.ca/services-aux-eleves-2/transport-scolaire/>

2. Qui doit-on joindre pour obtenir plus d'information sur le transport scolaire?

Écrivez à l'adresse : transport@sainteanne.ca . Le service du transport scolaire répond quotidiennement aux courriels du lundi au vendredi de 7 h 00 à 15 h 00. Veuillez noter que les demandes seront traitées par ordre de réception et de priorité. Nous nous efforçons de donner suite dans les 24 à 48 heures, toutefois, certains facteurs hors de notre contrôle peuvent rallonger ce délai.

3. Le Collège a-t-il une réglementation sur le transport scolaire?

Oui, et il est important d'en connaître le contenu. Veuillez vous y référer en début de ce document.

Circuits, points de chute et horaires

4. Est-ce le Collège qui suggère une route et un point de chute, selon l'adresse de l'élève?

Non. Vous devez nous indiquer les circuits et points de chute que vous avez choisis, en vous référant au document joint à cet envoi.

5. Est-ce possible de s'inscrire au transport scolaire pour l'aller ou le retour seulement ?

Non. Pour des raisons de gestion et de logistique, les places sont réservées pour le trajet du matin et celui du retour. Il n'est donc pas possible d'avoir le demi-service.

6. L'élève peut-il quitter l'autobus ailleurs qu'à un point de chute?

Non. Le nombre de points de chute pour chaque circuit est fixe. L'autobus ne s'arrête qu'aux points de chute prédéterminés.

7. L'élève peut-il utiliser un circuit différent le matin et l'après-midi?

Cela peut être possible, mais les parents doivent d'abord en faire la demande. La décision sera en fonction des places disponibles sur les différents circuits d'autobus.

8. Quel est le nombre maximal d'élèves par circuit?

Le Collège a fixé à **48** le nombre maximal d'élèves par autobus. Il se peut cependant que lors de situations exceptionnelles, un banc puisse être occupé par trois élèves, et ce, conformément à l'avis reçu de notre transporteur, TRANSCO : « La loi est plutôt discrétionnaire : le véhicule peut contenir, selon l'année de fabrication, entre 70 et 72 élèves. L'article 47 du Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves précise que "le conducteur d'un autobus d'écoliers doit s'assurer, lors d'un transport, que les élèves soient assis de façon sécuritaire et que rien n'obstrue l'allée centrale". Donc si l'allée centrale n'est pas obstruée, nous pouvons mettre des enfants de petite taille trois par banc tout en restant sécuritaires et en respectant les lois. »

Si cette situation se manifeste, cela sera le matin uniquement. Nous admettons que cette façon de faire n'est pas idéale, mais elle offre tout de même un service sécuritaire aux élèves du Collège.

9. Comment le Collège prévient-il les retards d'autobus le matin?

Tous les autobus TRANSCO sont munis d'un système GPS accessible via une application pour tablette et téléphone intelligent. Vous pourrez suivre le circuit de l'autobus scolaire qui véhicule votre enfant, matin et soir et recevoir des notifications en cas de retard. Par ailleurs, nous sommes en contact quotidiennement avec le transporteur et ses chauffeurs, de même que nous observons l'heure d'arrivée des autobus. Ainsi nous sommes en mesure d'apporter les ajustements à l'horaire, si jugé nécessaire.

De plus, vous pouvez aussi suivre le trajet et l'horaire de l'autobus de votre enfant sur une application prévue à cet effet

Montants et modalités de paiement

10. Combien coûte le transport scolaire?

Il faut savoir que le coût du transport n'est pas fixé en fonction du nombre d'utilisateurs et de la distance à parcourir. En fait, le Collège s'engage avec le transporteur et les parents bien avant de connaître le nombre d'élèves qui profiteront de ce service. Il faut donc être conscient que certains des circuits offerts ont des frais d'exploitation plus élevés que les revenus.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les frais sont de 1700 \$ + 300 \$ de frais d'inscription. Malgré le déficit annuel chronique compensé par le Collège, nous tenons à maintenir ce service pour le confort de nos élèves et leurs parents.

11. Quels sont les modes de paiement du transport scolaire?

Le paiement peut se faire annuellement ou mensuellement.

12. Est-il possible de se procurer des billets de transport à l'unité?

Oui, pour le secteur secondaire seulement. Des billets sont disponibles au coût de 10 \$ à la réception du Complexe. Les billets seront émis en fonction des places disponibles sur les différents circuits.